

Décision du Maire n° 2025/17

=====

Objet : Sollicitation PVD+

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire, notamment concernant la demande de subventions pour des projets et opérations inscrits au budget ou ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ;

Vu le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement signé le 10 juillet 2020 et son avenant n°1 du 10 mars 2023 ;

Vu la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire, signée avec l'Etat et la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron le 6 janvier 2023 ;

Considérant le dispositif « PVD + » mis en place par la Banque des Territoires, d'appui à l'identification, et à la mobilisation de guichets de financements par l'identification des sources de financement à mobiliser sur les projets participant à la transition écologique de la collectivité et à l'accompagnement des projets pour qu'ils intègrent les éco conditionnalités demandées par des financements dits « verts » ;

Monsieur le Maire, DÉCIDE

DÉCIDE de solliciter la Banque des Territoires pour l'activation du dispositif « PVD + » pour 4 opérations : reconstruction de l'église Notre Dame de l'Assomption, aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 et de l'impasse Chamontin, aménagement de la place Sépard, aménagement de l'avenue du 11 novembre 1918 et rue Louis Lacrotte.

Fait à Le Teil, le 7 avril 2025,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire



Olivier PEVERELLI